

La Faculté de droit de l'Université de Poitiers a organisé le 15 juin 2023 les Rencontres poitevines de la protection juridique des majeurs. Cette journée se voulait la première d'un cycle annuel pouvant contribuer à la mise en œuvre de la politique publique de protection, associant des professionnels du droit, de la justice, du social et de la santé. L'intérêt de cette 1^{re} édition invite à reconduire le projet, en proposant cette fois d'étudier les rapports du temps et du droit de la protection, qui intéressent la science des juristes autant que la conscience de chacun.

Le temps est un thème classique, sensible et complexe, qui a inspiré nombre d'écrits et de manifestations scientifiques - not. P. Fleury-Legros (Dir.), Le temps et le droit, LexisNexis, 2014 (Colloques et Débats) ; Association Henri Capitant des amis de la culture juridique française, Le temps et le droit, Journées nationales, Dijon, Dalloz, 2014 (Thèmes & commentaires) ; Cour de cassation, Le temps dans la jurisprudence de la Cour de cassation rapport annuel 2014 ; M. Cresp, Le temps juridique en droit privé. Essai d'une théorie générale, PUAM, 2013-.

Le temps de la protection est multiple, ancré dans un réseau de relations et dans l'activité des hommes et des systèmes. Mouvement ou changement pour les philosophes, il est appréhendé par les juristes qui le qualifient, le quantifient et le manient pour lui faire produire des effets concrets. Le temps qui passe a en retour des effets sur le droit, marque des évolutions : celles des mœurs, des modes, des technologies, de la biologie ou encore de la démographie.

La protection juridique des majeurs et le temps entretiennent aussi des rapports étroits. Outre que ce droit a beaucoup évolué au cours des dernières décennies, avec une accélération de la production des normes applicables, des questions pratiques se posent.

Combien de temps faut-il pour qu'une mesure de protection soit ordonnée, pour combien de temps peut-elle l'être, quels délais doivent être respectés, le sont-ils ? Quelles sont les temporalités des décisions, celles des protecteurs, des administrations, des protégés ; quelles en sont les dynamiques et les enjeux ? Comment distinguer l'important de l'urgent, tenir compte du temps judiciaire autant que de la gestion institutionnelle ? Quel est le temps d'une visite ou d'un appel téléphonique, quelle peut être leur fréquence, y a-t-il des obligations réglementaires, comment concilier le temps de la protection civile de celui nécessaire au soin, etc. ?

Durée, délais, fréquence ; prise en compte du temps passé, celui de l'histoire de la personne protégée et projection dans un futur incertain ; temps d'attente, respect du droit du travail et de l'annualité budgétaire quand le protecteur est un professionnel : les figures du temps dans la protection juridique se manifestent-elles dans le respect de la personne ou se contrarient-elles à son détriment ? Autant de questions que cette journée se propose d'aborder dans une proposition de dialogue avec le grand public.

Deuxièmes rencontres poitevines de la protection juridique des majeurs

LE TEMPS DE LA PROTECTION

Université de Poitiers, Faculté de Droit et Sciences sociales

Vendredi 7 juin 2024 – 8h30 – 17h00

15, rue Sainte Opportune - Amphithéâtre Carbonnier



Pixelart

Sous la direction scientifique de Laurence Gatti, Maître de Conférences,
Université de Poitiers, Institut Jean Carbonnier

Journée d'études ouverte à la formation continue des professionnels.

Inscription gratuite par mail à laurence.gatti@univ-poitiers.fr

au plus tard le 25 mai 2024.



Institut Jean Carbonnier

PROGRAMME

MATIN (8h30)

Accueil des participants

Allocutions d'ouverture

« Les temps sont accomplis », Gilles MICHAUD, Magistrat honoraire

LES APPROCHES TECHNIQUES

Première table ronde

- **Les temps prescrits** : délais, durées, termes et anticipation
- **L'urgence** : diversité des temporalités et des priorités

Discussion – Pause

Deuxième table ronde

- **Les temps du travail** : organisation, contraintes, limites et télétravail
- **L'instantané** : l'évaluation, une dynamique continue
- **Le temps de l'analyse partagée** : la participation des majeurs au fonctionnement du service

Échanges – Pause déjeuner (libre)

APRÈS-MIDI (14h00)

LES REALITES HUMAINES

« La relation Protégeant–Protégé : Un temps d'échange élucidé », Mickaël WANEGUE, Directeur des études, IRTS Poitou–Charentes

Table ronde

- **Le temps ressenti** : temporalités, fréquences, durées
- **Le temps envisagé** : penser les projets, le « DIPM »

Discussion – Pause

Le temps de la réflexion

« L'éthique en protection » – Roger Gil, neuropsychiatre, Professeur émérite de neurologie, Doyen honoraire de la Faculté de Médecine Pharmacie de Poitiers

Propos conclusif

Maître Florence FRESNEL, Avocat Honoraire, Docteur en Droit